



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 147 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
34. DÉCHETS**

**Appel d'offres ouvert - Prestation de location, distribution
et maintenance de contenants neufs pour la collecte
sélective – Autorisation de signature préalable du
Président**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020147-DE
Reçu le 19/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 147 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
34. DÉCHETS**

**Appel d'offres ouvert - Prestation de location, distribution
et maintenance de contenants neufs pour la collecte
sélective – Autorisation de signature préalable du
Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21-6 et L. 5211-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1 , R.2124-1, R.2162-4, R.2162-13 à R2162-14,

Vu la loi n°75-633, du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ménagers et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'ordonnance n°2010-1759 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets,

Vu le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment 5^{ème} groupe de l'article 5.1, relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que la Communauté de communes de l'île de Ré souhaite poursuivre sa politique de tri à la source des déchets, notamment des emballages ménagers recyclables ;

Considérant que le marché de location, distribution et maintenance des contenants pour la collecte sélective arrive à échéance en date du 30 novembre 2020 ;

Considérant qu'il convient par conséquent de relancer un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande prenant effet à compter de sa date de notification jusqu'au 07 juillet 2023 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020147-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 147 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 34. DÉCHETS

Appel d'offres ouvert - Prestation de location, distribution et maintenance de contenants neufs pour la collecte sélective – Autorisation de signature préalable du Président

Considérant que cet accord cadre relatif à la location, la distribution et la maintenance de contenants neufs pour la collecte sélective fait l'objet d'un lot unique décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme – Location, distribution et maintenance des contenants pour la collecte sélective ;
- Tranche optionnelle – Rachat du parc de bacs en fin d'accord cadre ;

Considérant que le marché prévoit une variante facultative relative à la mise à disposition des bacs d'occasion sous réserve que l'âge de ces bacs ne dépasse pas 15 ans au début de l'accord cadre, et qu'ils soient reconditionnés voire rétrofités ;

Considérant que cet accord-cadre à bons de commande est conclu sans montant minimum avec un montant maximum de 1 500 000,00€ HT (incluant le rachat du parc de bacs) pour toute la durée du marché ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande à venir relatif à la location, distribution et maintenance de contenants pour la collecte sélective, ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.**

Affichée le : 19 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020147-DE
Reçu le 19/10/2020